CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

YOUGC ACADEMY

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

La Stagiaire
Nom : ……
Prénom : ……
Adresse : ……
Date de naissance : ……
Adresse email : ……
Téléphone : ……

ET

YOUGC ACADEMY
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 50 rue des Envierges, 75020 Paris
SIRET : 925 242 455 00010
TVA non applicable – article 261.4.4° du CGI
Adresse email : hello@yougcacademy.com
Organisme de formation déclaré auprès de la DREETS sous le n° 11756978075
Représentée par **Inès Masse**, en sa qualité de représentante légale.

Ci-après dénommée « la Société ».

YouGC Academy est spécialisée dans le consulting et la vente de contenus de formation professionnelle à distance en création de contenu UGC sous la marque YouGC Academy.

La Société est immatriculée sous le numéro SIREN 925 242 455. La Société est enregistrée en qualité d'organisme de formation (numéro de déclaration d'activité : 11756978075). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le présent contrat constitue un contrat de formation professionnelle conclu en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

PRÉAMBULE

YouGC Academy est un organisme de formation professionnelle proposant des programmes d'accompagnement destinés à des femmes majeures souhaitant développer une activité professionnelle dans le domaine de la création de contenus UGC.

Les formations proposées combinent :

- des contenus pédagogiques accessibles via une plateforme de formation en ligne,
- des supports méthodologiques,
- des temps d'échanges collectifs,
- et un accompagnement individuel.

La Stagiaire reconnaît s'inscrire dans une démarche volontaire, professionnelle et entrepreneuriale.
Elle est pleinement informée que la réussite de son projet dépend notamment de son implication personnelle, de son assiduité et de la mise en œuvre des enseignements transmis.

La Société est tenue à une **obligation de moyens** et ne garantit aucun résultat économique, financier ou professionnel.

La formation ne constitue en aucun cas un accompagnement juridique, fiscal, comptable ou thérapeutique.

Article 1 – Objet de la formation

La Société s'engage à dispenser une formation professionnelle dont l'intitulé, la durée et les modalités spécifiques sont précisées dans l'**Annexe 1 – Conditions particulières**.

Les objectifs pédagogiques de la formation sont notamment de permettre à la Stagiaire de :

- comprendre le fonctionnement du métier de créatrice de contenus UGC,
- structurer un positionnement professionnel et une offre cohérente,
- concevoir un portfolio professionnel,
- produire des contenus conformes aux attentes des marques,
- acquérir les bases de la prospection et de la collaboration avec des partenaires.

Aucun prérequis n'est exigé.

Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont : Inès Masse, Master 2 ESP – École Supérieure de Publicité, Communication et Marketing.

Article 2 – Contenu et modalités pédagogiques

La formation est dispensée à distance, via une plateforme de formation en ligne accessible 24h/24 et 7j/7.

Elle comprend notamment :

- des modules vidéo organisés par thématiques pédagogiques,
- des supports écrits et pratiques (PDF, exercices, templates),
- des sessions collectives en ligne (lives), dont la fréquence est indicative,
- un espace communautaire d'échange,
- et un accompagnement individuel.

Les modalités exactes, la durée d'accès, le nombre d'appels, ainsi que la durée de l'accompagnement sont précisés dans les conditions particulières et, le cas échéant, dans les annexes jointes au présent contrat.

L'accès à la plateforme et aux outils est strictement personnel, nominatif et non cessible.

Article 3 – Modalités de suivi

La Société assure le suivi pédagogique de la Stagiaire notamment par :

- le suivi des connexions à la plateforme,
- la progression dans les modules,
- la participation aux échanges et aux sessions collectives,
- les interactions avec l'équipe pédagogique.

Une attestation de fin de formation peut être délivrée sur demande.

Il est expressément précisé que l'absence de participation, de suivi ou d'assiduité de la Stagiaire ne saurait être assimilée à un défaut d'exécution de la formation par la Société.

Article 4 – Durée de l'engagement

La formation est conclue pour une durée déterminée, précisée dans l'**Annexe 1 – Conditions particulières**.

La Stagiaire s'engage pour l'intégralité de cette durée.

Aucun arrêt anticipé de la formation ne pourra donner lieu à un remboursement, une suspension ou une exonération de paiement, hors cas de force majeure tel que défini au présent contrat.



Le prix total de la formation demeure intégralement dû.

Article 5 – Dispositions financières et impayés

Le prix total de la formation est précisé dans l'**Annexe 1 – Conditions particulières**.

Sauf accord contraire explicite, le paiement doit être effectué comptant.

Le paiement échelonné constitue une facilité de paiement et ne saurait être assimilé à un abonnement.

En cas de défaut de paiement à l'échéance prévue, la Société se réserve le droit de :

- suspendre l'accès à la formation et aux outils,
- résilier le contrat,
- et exiger le paiement immédiat de l'intégralité des sommes restant dues.

Des frais de gestion ou de recouvrement pourront être appliqués conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 6 – Droit de rétractation

La Stagiaire est informée de l'existence d'un droit de rétractation conformément aux dispositions légales applicables.

Toutefois, afin de bénéficier d'un accès immédiat à la formation, la Stagiaire est amenée à renoncer expressément à son droit de rétractation, selon les modalités prévues dans l'**Annexe 2 – Renonciation expresse au droit de rétractation**, jointe au présent contrat.

Article 7 – Obligations de la Société

La Société s'engage à :

- mettre à disposition les contenus et outils prévus au présent contrat et à ses annexes,
- assurer un accompagnement conforme au présent contrat,
- faire ses meilleurs efforts pour garantir la continuité pédagogique.

La Société demeure tenue à une obligation de moyens.



Article 8 – Obligations de la Stagiaire

La Stagiaire s'engage à :

- fournir des informations exactes lors de son inscription,
- suivre la formation avec sérieux et implication,
- respecter les règles de fonctionnement, les outils mis à disposition et le règlement intérieur,
- adopter un comportement respectueux envers l'équipe et les autres participantes,
- conserver strictement confidentiels ses identifiants d'accès.

Toute absence à un rendez-vous individuel non signalée au minimum 24 heures à l'avance pourra entraîner la perte de la session concernée.

Tout comportement inapproprié, injurieux ou portant atteinte au bon fonctionnement de la formation pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

Article 9 – Responsabilité administrative de la Stagiaire

La Stagiaire demeure seule responsable de ses démarches administratives, juridiques, fiscales et sociales liées à son activité.

La Société ne saurait être tenue responsable d'un refus d'immatriculation, d'une inéligibilité à un statut ou de toute difficulté administrative rencontrée par la Stagiaire.

Article 10 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus pédagogiques mis à disposition dans le cadre de la formation est la propriété exclusive de la Société et est protégé par le droit d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

Article 11 – Données à caractère personnel (RGPD)

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, la Société est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant la Stagiaire, notamment : identité, coordonnées, informations de connexion, données de facturation et éléments liés au suivi pédagogique.

Ces données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes :



- gestion administrative, pédagogique et financière de la formation ;
- accès et utilisation des plateformes et outils mis à disposition ;
- communication avec la Stagiaire ;
- respect des obligations légales et réglementaires.

Le traitement de ces données repose sur l'exécution du contrat, le respect d'obligations légales et l'intérêt légitime de la Société.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées et conformément aux obligations légales applicables.

Les données peuvent être transmises aux sous-traitants strictement nécessaires à l'exécution de la formation, notamment les prestataires de paiement, les plateformes pédagogiques et les outils de communication, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), la Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données.
Ces droits peuvent être exercés par demande écrite adressée à la Société à l'adresse : **hello@yougcacademy.com**.

Article 12 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations si cette inexécution résulte d'un événement de force majeure tel que défini par le droit français.

Article 13 – Résiliation et sanctions

Tout manquement grave aux obligations contractuelles, notamment en cas de non-paiement ou de comportement inapproprié, pourra entraîner la résiliation du contrat sans remboursement.

Les sommes dues au titre du contrat demeurent exigibles.

Article 14 – Litiges et médiation

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Conformément aux dispositions des articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, la Stagiaire a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant à la Société.

La Société a désigné comme médiateur de la consommation :

CNPM – Médiation de la consommation
27 avenue de la Libération
42400 Saint-Chamond – France
Site internet : www.cnpm-mediation-consommation.eu

Après démarche préalable écrite de la Stagiaire auprès de la Société restée infructueuse, la saisine du médiateur peut être effectuée dans un délai d'un (1) an.

Signature électronique

Le présent contrat est signé électroniquement par la Stagiaire à l'issue de la validation de l'achat de la formation.

La signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite, conformément aux articles **1366 et 1367 du Code civil**.

Une copie du contrat signé électroniquement est automatiquement transmise par **courrier électronique** à la Stagiaire pour preuve de son engagement.

La Société conserve également une copie du contrat et de son **dossier de preuve** (horodatage, identification du signataire, empreinte numérique du document), garantissant l'intégrité et la traçabilité de la signature.

Fait à Paris, le : ……

Signature de la Stagiaire :
(*Précédée de la mention "Lu et approuvé"*)

Signature de la représentante de l'Organisme de formation
Inès MASSE – Gérante





ANNEXE 1 – CONDITIONS PARTICULIÈRES

(Annexe indissociable du contrat de formation professionnelle YouGC Academy)

Entre les soussignées :
YOUGC ACADEMY, telle qu'identifiée au contrat de formation professionnelle, ci-après « la Société »,
et la Stagiaire telle qu'identifiée au contrat, ci-après « la Stagiaire ».

La présente annexe fait partie intégrante du **Contrat de formation professionnelle YOUGC ACADEMY**.

1. Intitulé de la formation

YouGC Academy – Devenir créatrice de contenus UGC professionnelle

2. Durée de la formation et de l'accompagnement

- Accès à la plateforme de formation en ligne : **illimité**
- Durée indicative du parcours pédagogique : **12 semaines**
- Durée de l'accompagnement pédagogique : **quatre (4) mois** à compter de la date d'accès à la formation, par une coach attitrée disponible 5J/7 pour un suivi personnalisé.

3. Contenu spécifique de la formation

La formation comprend :

- l'accès à l'ensemble des modules vidéo fondamentaux de la formation YouGC Academy ;
- des supports pédagogiques téléchargeables (PDF, exercices, templates) ;
- l'accès à un espace communautaire d'échange ;
- des sessions collectives en ligne (lives), dont la fréquence est indicative, **accessibles pour une durée illimitée** ;
- un accompagnement individuel comprenant **trois (3) appels individuels de trente (30) minutes** avec une coach dédiée.

4. Modalités financières

Le prix total de la formation **YouGC Academy** est fixé à :
2 597 € HT

Sauf accord contraire explicite, le paiement doit être effectué **comptant**.

L'intégralité du prix de la formation est due conformément aux dispositions du contrat de formation professionnelle.

5. Acceptation

La Stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de la présente annexe avant la validation définitive de son inscription.

La présente annexe fait partie intégrante du contrat de formation professionnelle et en partage la même valeur juridique.

ANNEXE 2 – RENONCIATION EXPRESSE AU DROIT DE RÉTRACTATION

(Annexe indissociable du contrat de formation professionnelle YouGC Academy)

*La Stagiaire demande expressément à bénéficier d'un accès immédiat à la formation **YouGC Academy**, comprenant notamment l'accès à la plateforme de formation en ligne, aux contenus pédagogiques dématérialisés et aux outils d'accompagnement prévus dans le cadre de la formation.*

En conséquence, la Stagiaire reconnaît que l'exécution de la formation débute dès la validation de son inscription et l'accès effectif aux contenus.

La Stagiaire renonce expressément à son droit de rétractation, conformément aux dispositions légales applicables.

Aucun remboursement total ou partiel ne pourra être sollicité après le début d'exécution de la formation, hors cas de force majeure au sens du droit français.

Fait à : ……
Le : ……

Signature de la Stagiaire
(précédée de la mention manuscrite :
« Lu et approuvé, bon pour renonciation expresse au droit de rétractation »)

ANNEXE 3 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FORMATION

(Annexe obligatoire au contrat de formation professionnelle)

Article 1 – Objet

Le présent règlement intérieur définit les règles applicables à l'organisation, au bon fonctionnement et à la discipline dans le cadre des formations dispensées par YouGC Academy.

Il s'applique à **l'ensemble des stagiaires**, pour **toute la durée de la formation**, quelle que soit la modalité de suivi ou d'accès aux contenus.

Article 2 – Accès et assiduité

La formation est dispensée à distance via une plateforme de formation en ligne accessible 24h/24 et 7j/7.

La Stagiaire est responsable de son assiduité, de sa participation et du suivi des contenus pédagogiques.

L'absence de participation, de suivi ou d'assiduité ne saurait être assimilée à un défaut d'exécution de la formation par YouGC Academy.

Article 3 – Utilisation des outils

Les outils, contenus et accès mis à disposition sont strictement personnels, nominatifs et non cessibles.

Il est interdit de partager ses accès, de diffuser, reproduire ou exploiter les contenus pédagogiques, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation écrite préalable de la Société.

Article 4 – Discipline et sanctions

Tout manquement au présent règlement intérieur ou aux obligations contractuelles pourra entraîner, selon la gravité des faits :

- un avertissement ;



- une suspension temporaire des accès ;
- une exclusion définitive de la formation sans remboursement.

La sanction appliquée est proportionnée à la nature et à la gravité du manquement constaté.

Article 5 – Rendez-vous individuels

Tout rendez-vous individuel non annulé au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance pourra être considéré comme effectué et ne pas être reprogrammé.

Article 6 – Confidentialité

Les échanges intervenant dans le cadre de la formation (sessions collectives, espace communautaire, échanges entre participantes) sont strictement confidentiels.

La Stagiaire s'engage à ne pas divulguer d'informations, de propos ou de documents concernant les autres participantes, sous quelque forme que ce soit.

Article 7 – Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès son acceptation par la Stagiaire.

Il fait partie intégrante du contrat de formation professionnelle et s'impose à la Stagiaire pour toute la durée de la formation.



ANNEXE 4 – PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

YOUGC ACADEMY

(Annexe indissociable du contrat de formation professionnelle YouGC Academy)

1. Nature de l'action de formation

Action de formation professionnelle visant l'acquisition de compétences techniques, créatives et entrepreneuriales dans le domaine de la création de contenus UGC et du développement d'une activité de prestation de services.

2. Public visé

Femmes majeures souhaitant se professionnaliser dans le métier de créatrice de contenus UGC et développer une activité indépendante.

3. Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, la Stagiaire sera en capacité de :

- comprendre le fonctionnement du marché UGC et les attentes des marques ;
- définir un positionnement clair et une offre de services cohérente ;
- créer un portfolio professionnel UGC ;
- concevoir et produire des contenus vidéo UGC structurés ;
- prospecter des marques et proposer des collaborations ;
- organiser et structurer son activité de créatrice UGC.

4. Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé.

5. Contenu pédagogique détaillé – Formule START

Bloc 1 – Découverte du métier de créatrice UGC

- Définition du métier UGC
- Différences UGC / influence
- Attentes des marques
- Posture professionnelle

Bloc 2 – Positionnement et offre

- Identification des compétences
- Définition du positionnement
- Construction de l’offre de services
- Introduction à la tarification

Bloc 3 – Création de contenus UGC

- Formats UGC attendus
- Structure d’une vidéo UGC
- Bases du script et du storytelling
- Tournage et notions de montage

Bloc 4 – Portfolio UGC

- Sélection des contenus
- Construction d’un portfolio
- Présentation professionnelle



Bloc 5 – Prospection et collaboration

- Identification des marques
- Méthodes de prise de contact
- Structuration d'un pitch
- Bases de la négociation

Bloc 6 – Organisation de l'activité

- Organisation du temps
- Routine de prospection
- Gestion des collaborations
- Structuration de l'activité

6. Modalités pédagogiques

- Formation dispensée à distance
- Accès à la plateforme de formation en ligne **24h/24 et 7j/7, pour une durée illimitée**
- Modules vidéo et supports numériques
- Sessions collectives en ligne (lives), dont la fréquence est indicative, **accessibles pour une durée illimitée**
- Espace communautaire
- Accompagnement individuel

Les modalités exactes de l'accompagnement (durée, nombre d'appels, organisation) sont précisées dans les **conditions particulières** jointes au contrat.

7. Modalités de suivi et d'évaluation

- Suivi des connexions et de la progression
- Participation aux échanges
- Réalisation d’exercices pratiques
- Attestation de fin de formation sur demande

8. Durée

La durée indicative du parcours pédagogique est de **12 semaines**.

La durée de l’accompagnement est précisée dans les **conditions particulières ou les annexes jointes au présent contrat**.